

L'UFR-rg et la FNAR ont perdu un ami et un homme d'exception qui a profondément marqué leur histoire.



J'ai perdu un ami et un « compagnon d'armes »

Jean Catherine nous a quittés le 6 novembre 2018. C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris la nouvelle que m'ont annoncée ses deux filles par téléphone.

En 2007 Jean m'a demandé de présenter ma candidature au conseil d'administration de l'UFR et l'année suivante il m'a demandé de lui succéder à la présidence de l'UFR.

Depuis lors nous n'avons pas cessé de participer ensemble à de nombreux combats pour la défense des retraites et des retraités au sein de l'UFR et de la CFR.

Par ailleurs dans la période où la CFR traversait une zone de turbulence, nous avons combattu ensemble pour assurer les conditions permettant à la CFR de remplir sa mission et pendant les années où j'ai exercé la présidence de la CFR, il m'a soutenu avec une fidélité indéfectible.

Au moment de la création de l'Association de Défense des Retraites Supplémentaires, j'ai demandé à Jean de participer à l'équipe des membres fondateurs et d'assurer la première présidence de l'association, car sa formation de magistrat était précieuse dans cette instance.

Les qualités humaines de Jean en faisaient un compagnon irremplaçable.

Homme de cœur, généreux, fiable, fidèle on pouvait totalement compter sur lui pour remplir les missions qui lui étaient confiées

Toujours prêt à rendre service et toujours de bonne humeur. Jean, ta disparition laisse un grand vide.

J'ai assisté au dernier hommage qui t'a été rendu, mon cher Jean, au cimetière du Père Lachaise.

Cérémonie très émouvante où j'ai fait part aux membres de ta famille de ma très profonde sympathie.

François Bellanger





© stnicholascenter.org

PRESENCE DANS LES MEDIAS

Le 8 novembre Christian BOURREAU a été interviewé sur LCI à propos du pouvoir d'achat des retraités, un thème qui continue d'agiter les esprits.

ACTUALITES

Accessibilité des transports en Ile de France



© fr.wikipedia.org

La CORERPA (Commission régionale des retraités et des personnes âgées) a organisé le 27 novembre une matinée avec la Société du Grand Paris, la RATP et le CESE (Conseil économique, social et environnemental) d'Ile de France. Les représentants de ces organismes nous ont exposé les dispositions prises pour assurer l'accessibilité des transports aux personnes en situation de handicap et, en particulier, aux personnes âgées qui ont des problèmes de mobilité, de vision, d'audition.

S. Denis



© christian-verdun.com

CFR

RETRAITE

▪ Pierre Erbs, Henri Lemoine et Gérard Vilain ont rencontré le 19 novembre Eric Woerth, président de la Commission Finances de l'Assemblée Nationale

Ils lui ont fait part des revendications des retraités en matière de pouvoir d'achat et du mécontentement face au traitement inégalitaire qu'ils subissent. L'accueil fut excellent, l'écoute attentive, ce qui laisse à penser que des initiatives pourraient être prises dans le cadre du débat parlementaire en cours. Ils lui ont rappelé les propositions de loi déposées dans un passé récent par M. Karouchi concernant la représentativité de la CFR et par M. Le Fur concernant la déductibilité fiscale de la complémentaire santé. P. Erbs a en outre remis à E. Woerth une note sur le 1% de cotisation maladie, qui ne subsiste que pour le secteur privé, ainsi qu'une note sur la déductibilité fiscale des complémentaires santé comme pour les actifs.

(D'après le compte-rendu de P. Erbs)

▪ Désaccord en Commission Mixte Paritaire (CMP) sur deux propositions retraite du Sénat

La CMP du 25/11 (Assemblée Nationale/Sénat) a pris acte de son désaccord sur l'article du PLFSS¹ 2019 privilégiant la sous-revalorisation des prestations sociales de 2019 et 2020 (le Sénat avait modifié cet article afin de rétablir le mécanisme d'indexation des prestations sur l'inflation appliqué entre 1994 et 2016). Les désaccords subsistent donc sur le choix du gouvernement de ne pas revaloriser les pensions au-delà de 0,3 % pour chacune des années 2019 et 2020. Le désaccord subsiste aussi en matière d'âge de départ à la retraite, 63 ans demandé par le Sénat estimant « *que ce choix est inéluctable et qu'il doit intervenir le plus rapidement possible* ». Un revirement de la position des députés en deuxième lecture est malheureusement peu probable.

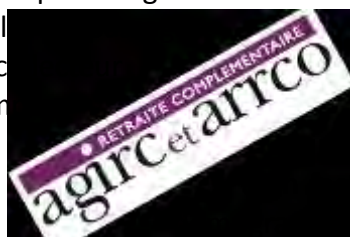
▪ Retraite universelle : nécessaires clarifications

Le compte rendu de l'audition de J.P. Delevoye par le Sénat (24/10) a certes confirmé les engagements essentiels de l'Etat sur la philosophie et le périmètre de la réforme mais laisse ouvertes certaines questions dont trois principales :

- financement des points non cotisés : la position constante de la CFR reste que tout point attribué sans versement de cotisation devra être financé par la solidarité nationale donc par l'impôt ou une taxe.
- transformation des droits acquis, valeur d'achat et valeur de service du point : la position également constante de la CFR reste que cette transformation devra se faire dans le cadre d'une stricte égalité avec le droit à pension qui aurait été accordé dans les régimes antérieurs à l'application de la loi de réforme.
- Gouvernance : devant les sénateurs JP Delevoye a simplement dit que la gouvernance devait « *être le reflet des salariés et des employeurs au travers des organisations syndicales et, d'autre part, des citoyens par la représentation parlementaire* ». Rappelons que le projet de loi CFR de juillet 2016 stipulait que « *les conditions d'équilibre de la réforme seront définies conjointement par l'Etat, les partenaires sociaux et une représentation des associations de retraités* »

▪ « AGIRC et ARRCO » devient le régime unifié « AGIRC-ARRCO » au 1er janvier : quelques rappels :

- les points Arrco sont repris à l'identique et deviennent des points Agirc-Arrco
- les points Agirc sont convertis en points Agirc-Arrco avec stricte équivalence des droits
- hausse des cotisations salariales du taux d'appel de 125% à 127%
- L'Agirc-Arrco jouera le rôle de complément de l'impôt sur la retraite de l'administration fiscale
- la valeur du point sera exécutée sur les salaires, mais éventuellement corrigée en fonction du facteur de soutenabilité reflétant les situations économique et sociale de la France ainsi que l'obligation d'un ratio de sécurité égal à 6 mois de réserves.



▪ **Prélèvement à la source de la pension CNAV de décembre**

Ne verser que le 9 janvier la pension CNAV afférente à décembre revient à en faire un revenu 2019 alors qu'elle est en réalité un revenu non exceptionnel de l'année « blanche » 2018, donc non prélevable si elle était versée à fin décembre au plus tard. Cette façon de faire ne réduit ni n'augmente la dépense publique 2018 dès lors qu'elle est provisionnée dans les comptes de la CNAV, mais elle gêne surtout les retraités.

La CFR a reçu des messages de retraités dans ce sens. La réponse sans équivoque de l'administration fiscale à une action de Roger Barrot est que la procédure fiscale actuelle est maintenue et que le prélèvement aura bien lieu.

La possibilité d'une revendication qui serait portée par Christine Meyer, seule représentante des retraités au conseil de la CNAV, est étudiée.

Pierre Lange

¹ PLFSS = Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

SANTE

La commission santé de la CFR s'est à nouveau réunie le 3 décembre 2018.

→ **Elaboration d'un cahier des charges d'une complémentaire santé conforme aux besoins des retraités.**

Conformément aux souhaits du bureau de la CFR, la commission a mis au point un document pouvant permettre de lancer un appel d'offres auprès des opérateurs de la complémentaire santé. Il rappelle en premier lieu les enjeux de la complémentaire santé des retraités et l'intérêt de pouvoir adhérer à un contrat collectif. Sont ensuite précisés les principes que les offres devront respecter (formules sur 3 niveaux, respect des contrats responsables et du 100% santé, non-discrimination par l'âge, modalités de gestion du contrat collectif...) avant de présenter de manière détaillée les caractéristiques du panier de soins préconisé et le niveau des garanties attendues, pour toutes les prestations de santé. Cet ensemble est complété de demandes de prestations spécifiques aux personnes âgées.

Il appartiendra au bureau de la CFR, outre la validation de ce cahier des charges, de définir la stratégie à proposer aux fédérations adhérentes.

→ **Analyse du projet de loi de financement de la sécurité sociale -PLFSS 2019- en cours d'adoption par le Parlement.**

Les objectifs généraux rappellent la volonté d'inscrire le PLFSS dans la trajectoire d'assainissement des finances publiques : retour à l'équilibre en 2019 de la Sécurité sociale, apurement de la dette sociale (CADES¹) d'ici 2024.

Les dépenses de santé devraient atteindre 218 milliards d'euros en 2019. Pour sa part l'ONDAM² progresse de 2,5% -taux le plus élevé depuis 6 ans- avec des crédits affectés au financement des premières mesures de « ma santé 2022 ».

Les perspectives annoncées de transformation du système de santé sont en effet initiées dans ce PLFSS³ : extension du dispositif de paiement à la qualité dans les hôpitaux, financement forfaitaire des maladies chroniques, expérimentations des innovations organisationnelles sur les territoires, assistants médicaux, renforcement du numérique...

Les premiers éléments du « reste à charge zéro » ou « 100% santé » en optique, dentaire et audioprothèses sont actés.

D'autres mesures relatives à la couverture des besoins de santé figurent également dont la refonte des dispositifs ACS⁴ et CMU-C⁵, le moindre remboursement des médicaments en cas de refus des génériques, sans justification médicale avérée et fixée par l'ANSM⁶.

Au chapitre des recettes, sont notamment prévues les mesures annoncées précédemment relatives à la réduction de l'effet de seuil d'application du taux normal de la CSG, ainsi que la création d'une taxe sur les cotisations de complémentaire santé (0,8%) pour le financement du forfait patientèle des médecins généralistes, pour la partie incombant aux assureurs complémentaires.

→ **Les grandes lignes des orientations stratégiques d'une transformation de notre système de santé regroupées dans « MA SANTE 2022 »** ont été présentées à la commission.

Celle-ci a pris acte des engagements pris et de la volonté affichée d'une profonde transformation, notamment pour l'organisation des soins de proximité, la réorganisation des hôpitaux sur 3 niveaux, la recherche des voies d'une réelle coordination ville/hôpital/médico-social, l'adaptation des métiers et de la formation des professionnels de santé.

Le PLFSS pour 2019 contient les premières mesures d'application et un projet de loi devrait être soumis au Parlement au printemps 2019.

A suivre donc !

→ Déploiement confirmé du Dossier Médical Partagé -DMP-



© reseau-hopital-ght

La commission invite les fédérations d'associations de retraités à relayer dans leurs organes d'information, les recommandations d'ouverture de leur DMP par les retraités.

→ Mise en œuvre des plates-formes de lutte contre le renoncement aux soins, par les CPAM. Après un repérage et l'identification des personnes en situation de non recours et de renoncement aux soins, les acteurs médico-sociaux de l'assurance maladie et leurs partenaires institutionnels et associatifs proposent des solutions personnalisées et des accompagnements appropriés jusqu'à ce que les soins nécessaires soient réalisés.

Jacques Portier

- ¹ CADES = Caisse d'amortissement de la Dette sociale
- ² ONDAM = Objectif national de Dépenses d'assurance maladie
- ³ PLFSS = Projet de loi de financement de la Sécurité sociale
- ⁴ ACS = Aide au paiement d'une Complémentaire Santé
- ⁵ CMU-C = Couverture maladie universelle complémentaire
- ⁶ ANSM = Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé



© stock.adobe.com

Abonnez-vous au « Courrier des Retraités »

- 5 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est collecté par votre association adhérente

à l'UFR-rg ou à la FNAR

- 10 €/an pour 4 numéros si l'abonnement est individuel.

Contact : FNAR/UFR-rg • 83/87 avenue d'Italie • 75013 PARIS

NOS FEDERATIONS

FORMATION : Apprendre à calculer des pensions de retraite

Vous voulez être en mesure d'effectuer des estimations de pensions de retraite et de réversion, outils efficaces pour recruter de nouveaux adhérents ?

La FNAROPA a mis à disposition de la FNAR et de l'UFR-rg deux logiciels de calcul constamment mis à jour de la réglementation et dispense la formation nécessaire pour les utiliser.

La prochaine session de formation est prévue la 2^e quinzaine de mars 2019.

Le stage a lieu en Région Parisienne sur 2 journées consécutives ; la participation aux frais est de 30€ par personne inscrite. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge de l'Association qui délègue le ou les stagiaires.

Si votre Association est intéressée par cette formation, merci de le faire savoir à votre Fédération (FNAR ou UFR-rg) en indiquant :

- Association
- Nom et prénom des personnes concernées, adresses postale et électronique, téléphone

Date-limite de préinscription : 15 janvier 2019

Pour tout renseignement complémentaire, prière de contacter Guy BERNARD au numéro suivant :
06 85 54 75 26 ou par mail : bernard.guy14@wanadoo.fr



© 52we.com

NOS ASSOCIATIONS



© amicale.fr

Le 22/11, Assemblée annuelle de l'ARCEA* « le Ripault »

Près d'une centaine de personnes participaient à cette réunion qui s'est tenue à « L'Espace Cocteau » de Monts (près de Tours) sous la présidence d'Alain Morel. Le Bureau national de l'ARCEA était représenté par son Président Jacques Penneroux, Raymonde Boschiero, Trésorière Générale et Gérard Lucas, vice-président de L'ARCEA national qui représentait également l'Union Française des Retraités. Dans son exposé, Jacques Penneroux a confirmé que l'augmentation des adhésions à l'ARCEA signalée en 2017 se maintenait. Globalement, l'ensemble des sections de l'ARCEA recrute toujours entre 30 et 35% des départs en retraite du CEA. Concernant la participation de l'ARCEA du Ripault aux actions UFR-CFR, Marie-Claire Dulong et Alain Morel représentent toujours l'UFR au CDCA d'Indre et Loire. Par ailleurs, Alain Morel assure la fonction de Délégué régional de l'UFR pour la région Centre. Enfin, avec l'aide de François Laval, il continue d'assurer la fonction d'animation régionale de l'OSS pour la CFR en qualité de Délégué régional. Dans la partie statutaire de cette Assemblée Annuelle, les participants ont pu apprécier le nombre et la variété des actions menées par la Section en faveur de ses adhérents. Citons en particulier : l'action sociale avec son réseau de relais, la Commission Loisirs et le Groupe Argumentaire des Energies Nucléaires et Alternatives.

Ensuite, Gérard Lucas a présenté un point d'actualité consacré aux nombreuses actions défendues par l'UFR et la CFR, fin 2017 et pendant l'année 2018. Parmi les huit principaux points évoqués, on en retiendra trois en particulier. Le premier est une réflexion collective au niveau de la CFR sur la place des retraités dans la société concrétisée dans un texte argumentaire qui a été largement diffusé. Le second est indiscutablement le bond en avant des possibilités d'interventions dans les médias offertes aux porte-paroles de l'UFR (Christian Bourreau) et de la CFR (Pierre Erbs). Il est clair que les difficultés rencontrées par les retraités depuis 18 mois n'y sont pas étrangères ! Enfin, le troisième fait marquant de 2018 restera le projet de retraite du gouvernement et l'accueil fait par Jean-Paul Delevoye dès le début de l'année pour que ses experts et ceux de la CFR puissent se rencontrer et échanger. Mais nous n'en sommes qu'au début et devons rester très vigilants. C'est ce que nous ferons jusqu'à la finalisation complète du projet.

D'autre part, le Directeur du Centre étant en déplacement, l'exposé traditionnel sur les activités actuelles et futures du CEA nous a été présenté par son Directeur adjoint, Jean-Philippe Verger. Nous avons retenu de cette présentation que les projets en cours et à venir devraient consolider encore la position du Centre du Ripault pour la prochaine décennie.

Enfin, avant de quitter la salle, l'ensemble des participants a pu assister à la projection d'un extrait de l'interview de Christian Bourreau diffusée sur la chaîne chinoise francophone CGTN dans le courant du mois de novembre.

Gérard Lucas

*ARCEA = Association des Retraités du Commissariat à l'Energie Atomique



La FNAR et l'UFR-rg vous
souhaitent à Tous de joyeuses
fêtes.

Que la magie de Noël vous
apporte Joie et Bonheur !

**Prochaine parution de l'AFJ
le 08 JANVIER 2019**



© aquamondo.fr